DCN et Entrepôt Sous Douane

Optimisation Douanière et Méthodologie

Document préparé par INTERDOUANE 191 avenue Charles de Gaulle - B1 - 92200 Neuilly sur Seine

Table des Matières

1. Introduction	1
2. L'entrepôt sous douane	2
3. Dédouanement centralisé (DCN)	3
4. Méthodologie de mise en place	4
5. Pourquoi retenir INTERDOUANE	5





L'entrepôt sous douane Le Dédouanement centralisé national (DCN)

Audit I Conseil I Contentieux I Opérateur Economique Agréé I Dédouanement I Régimes douaniers I Accises I Exportateur Agréé I Entrepôt sous douane



Pourquoi demander un entrepôt sous douane



- Vous bénéficiez de la suspension éventuelle de certaines mesure de politique commerciale (licence, DI,...),
- Vous bénéficiez d'un avantage de trésorerie non négligeable, car les droits et taxes ne sont exigibles que lors de la mise à la consommation, et avec l'échéance unique de paiement de la TVA, paiement le 25 du mois suivant,
- Votre compétitivité est accrue dans le cas d'une réexportation sur pays tiers, puisque les droits de douane n'ont pas affectés le prix de revient.



Pourquoi demander un Dédouanement centralisé (DCN)

Le DCN permet:

La centralisation auprès d'un seul bureau de douane appelé bureau de déclaration des formalités de dédouanement ainsi que des formalités comptables de paiement,

La réalisation des opérations d'importation et d'exportation auprès ou à partir des différents bureaux de douane, appelé bureau de présentation.







Méthodologie de mise en place d'un entrepôt sous douane

- 1 Analyse des flux
- 2 Choix du type d'entrepôt sous douane
- 3 Choix des modalités d'acheminement des produits
- 4 Formalités à l'entrée en entrepôt
- 5 Système de gestion retenu
- 6 Formalités à la sortie d'entrepôt
- 7 Evaluation des garanties à mettre en place
- 8 Eude des transferts, enlèvements temporaires, cession sous douane, stockage commun, etc..
- 9 Comptabilité matières
- 10 Délai de réalisation





Pourquoi retenir INTERDOUANE pour la mise en place d'un entrepôt douanier

INTERDOUANE est une société, qui depuis sa création en 1989, œuvre dans le domaine douanier.

Lorsque l'entreprise a réalisé l'intérêt du régime de l'entrepôt sous douane, il lui reste une longue marche à suivre pour la réalisation de son projet.

L'entrepôt sous douane est souvent à l'interconnexion des flux de l'entreprise (entrées et sorties). Le projet doit donc prendre en compte ces mouvements pour les intégrer dans la procédure simplifiée de dédouanement retenue. L'entrepôt sous douane n'est qu'un maillon du dispositif douanier à prendre en compte par l'entreprise.

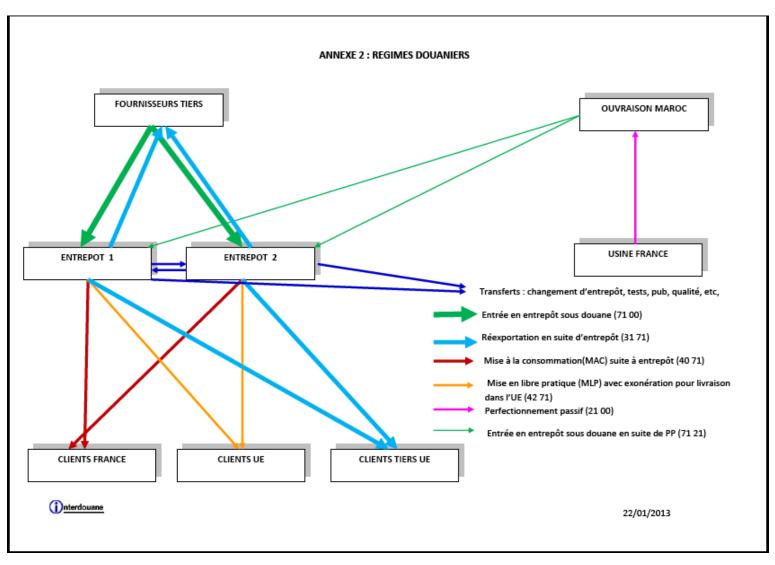
Le choix du statut de l'entrepôt impacte son fonctionnement et peut affecter également la valeur en douane. La phase d'analyse du courant d'activité est donc déterminante à cet égard, car elle va permettre d'effectuer le choix du dispositif douanier à mettre en place.

Si plusieurs bureaux de douane sont concernés, il faudra avoir recours à une procédure de dédouanement centralisé national (DCN) voir communautaire (DCC) si certains de ces bureaux sont situés dans d'autre Etats membres de l'UE.

C'est un véritable projet qui doit être piloté par un professionnel de la douane en collaboration avec l'entreprise postulante et les différents services douaniers concernés. Interdouane a une grande expérience de ce type de mission, souvent menée en collaboration avec la Direction Générale des Douanes pour la validation des particularismes avec rescrit.

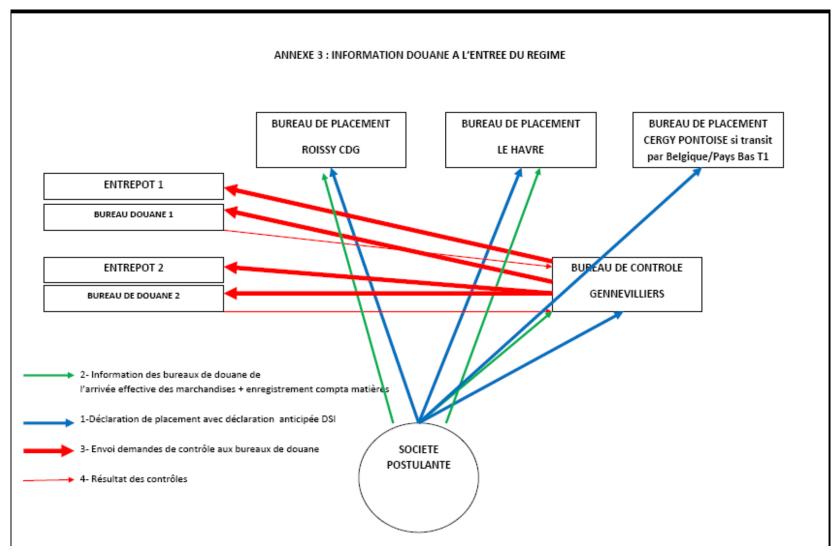
Pour chaque demande, nous établissons un projet remis à la douane après validation avec les documents réglementaires. Vous trouverez ciaprès des exemples d'annexes de projet remis à la douane.





171 bis avenue Charles de Gaulle - BAT C - 92200 Neuilly sur Seine - Tel : 00 33 (0)1 46 49 38 80 - info@interdouane.com Siret : 35081618700032





171 bis avenue Charles de Gaulle - BAT C - 92200 Neuilly sur Seine - Tel : 00 33 (0)1 46 49 38 80 - info@interdouane.com Siret : 35081618700032